



Avantage en nature

Par thierry

bonjour

étant sapeur pompier logé caserné

je bénéficiais d'un logement en caserne que je compensais par des heures supplémentaires (250 h/an) .

Mon employeur déclarait un avantage en nature au forfait sans décompter le montant de la redevance que je lui donnais (les heures supplémentaires).

N'ai je pas déclaré plus que ce que je devais?

Si oui quel est le recours possible?

Merci de votre réponse cordialement.